

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 25
- Votants : 28
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 7
- Absent(s) : 14

DEL 2020_002

Date de convocation :

Le 22 janvier 2020

Date d'affichage :

Le 23 janvier 2020

Fait à Aigondigné,

Le 28 Janvier 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

L'an deux mil vingt, le 28 janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougon, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpenter Ludovic, Chailler Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)s et pouvoir(s) :

PARANT Dominique, pouvoir à TROCHON Patrick
CHARDAVOINE Laetitia, pouvoir à GARNIER Céline
AUTRET Erwan, pouvoir à BARBAREAU Freddy,

Excusé(e)s :

DUCHEMIN Jean-Luc,
AUDOUX Angélique
SIMON Thierry
HIPEAU Gaëlle

Absent(e)s :

BABIN Olivier, BARATON Claude, BERTON Jean-Claude, BRELAY Lylian, CHAILLER Catherine, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON Isabelle, ECALE Laurence, GIRAUT Maryvonne, LAHMITI Nicole, PORTET Sébastien, RIVAUT Rachel, TREBEAU Audrey, VILLANNEAU Emmanuel

Secrétaire de séance :

TROCHON Patrick

Délibération 2020_002 : FINANCES

Objet : Remboursement d'un locataire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A la suite de l'état des lieux d'entrée dans le logement du 10 impasse des Quartes - Tauché à Sainte Blandine, le nouveau locataire a avancé l'achat d'un pommeau de douche en remplacement de l'ancien qui était défectueux.

Il convient à la commune d'Aigondigné de rembourser le locataire ayant effectué l'achat pour un montant de 25 € TTC auprès de Leroy Merlin (copie de la facture n°011431 jointe).

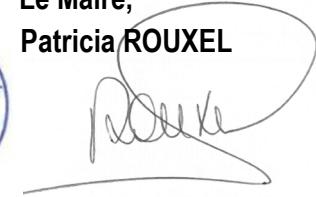
Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le remboursement au locataire par un mandat « hors paie » pour l'achat effectué pour la commune d'Aigondigné pour un montant de 25 € TTC.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de :

AIGONDIGNE

- D'autoriser Madame Le Maire à rembourser le locataire du 10 impasse des Quartes-Tauché de Saint Blandine pour un montant de 25 € par l'émission d'un mandat « hors paie »
- Dit que les crédits seront inscrits au budget

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.